

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 19 novembre deux mil vingt

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents :

Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Hervé LEFRANC - Ingrid CARRÉ – David POUX – Léna VILLENEUVE – David NAUDIN - Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU - Kathy ORTEGA

Absents excusés : Pauline STRASSER a donné procuration à Claude SERVAIS

Amandine BERON WALPOËL a donné procuration à Marinette LIEVIN

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales. Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

M. le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques sur le projet de règlement intérieur qui leur a été envoyé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal proposé par M. le Maire.

Fusion entre l'ADTO et la SAO

M. le Maire informe le conseil municipal que lors des derniers conseils d'administration de l'ADTO et de la SAO, le traité de fusion entre les deux sociétés a été approuvé à l'unanimité.

Ces deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services. Pour permettre à la commune de prendre part au vote de cette nouvelle structure, il est nécessaire de se prononcer en faveur du dispositif de fusion avant le 10 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fusion entre l'ADTO et la SAO.

CC2V : transfert de compétence PLUi

M. le Maire rappelle qu'il convient de se prononcer sur le transfert automatique de la compétence en matière de PLU (loi ALUR) à la communauté de communes des 2 vallées. Il explique que si cette compétence est transférée la commune n'aura plus la maîtrise du foncier sur son territoire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité voulant garder la maîtrise du foncier communal s'oppose au transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes des 2 vallées.

SIA : approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Maire fait état d'une délibération du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Tracy-le-Mont/Tracy-le-Val concernant la modification des statuts du dit syndicat. Considérant que la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise est substituée pour la compétence assainissement à la commune de Tracy-le-Mont au sein du syndicat d'assainissement, celui est transformé en syndicat mixte fermé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Tracy le Mont et Tracy le Val.

Révision des tarifs communaux

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2021 :

Désignation	Tarifs actuels	Proposition
Carte de pêche habitant	15€	15 €
Carte de pêche 1 invité	30€	30 €
Carte de pêche extérieure	50€	50 €
Concession trentenaire	200€	Supprimé
Concession cinquantenaire	300€	300 €
Concession perpétuelle	500€	500 €
Columbarium 15 ans	1.000€	1.200 €
Columbarium 30 ans	1.500€	1.800 €
Caves-urnes 30 ans	900 €	Supprimé
Caves-urnes 50 ans	1.000 €	1.100 €
Droit de place	3€/m	3 € / ml
Table	5€	5 €
Chaise	1€	1 €
Banc	3 €	3 €
Barnum	50 €	60 €
Grande table + 2 bancs	10€	10 €
Table ronde salle des fêtes	10€	10 €
Nappes pour tables rondes	10€	15 €
Percolateur	10€	10 €
Caution matériel	300€	300 €
Salle des fêtes été : journée	200€	200 €
Salle des fêtes hiver : journée		250 €
Salle des fêtes week-end été	300€	350 €
Salle des fêtes week-end hiver	300€	400 €
Salle des fêtes été extérieurs	500 €	600 €
Salle des fêtes hiver extérieurs		700 €
Salle des fêtes 31/12 et 01/01	300 € h, 500 € ext	500 € h, 800 € ext
Salle des fêtes : petite salle en complément	50€	50 €
Salle des fêtes : petite salle en complément extérieur		100€
Caution salle des fêtes	1,5 fois le montant	1.500 €
Electricité jour	5 € +0,155€/kwh	Supprimé
Electricité nuit	5 € +0,11€/kwh	Supprimé
Gaz	10 € +0,060/kwh	Supprimé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 2 abstentions, valide les tarifs ci-dessus applicables aux 1^{er} janvier 2021.

Création de poste en prévision d'un départ en retraite

M. le Maire informe le Conseil Municipal du prochain départ à la retraite de Mme Brigitte CARPENTIER. Il indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique Territorial, à compter du 1^{er} mars 2021, pour pallier ce départ. Il propose donc de créer un poste d'agent contractuel pour une durée déterminée à temps non complet (17h00 hebdomadaire) d'une durée de 3 ans reconductible 3 ans. Les missions seront l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes, la location de la salle des fêtes et la distribution administrative. L'agent sera rémunéré sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale IB 389 – IM 356.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste.

City-stade : travaux de réparation

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire remplacer les 2 panneaux de baskets ainsi que les 2 filets de fonds des buts du city-stade. Un devis a été demandé à la société SAE, les travaux de réparation se montent à 2 645,80€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les réparations à effectuer et accepte le devis d'un montant de 2 645,80€ HT de la société SAE.

Proposition d'achat d'appareils de Fitness

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'installer 6 appareils de fitness sur l'espace René Dumont. Le coût de cet achat est de 4 900,00€HT, il indique que cette dépense est subventionnée à hauteur de 32% par le Département de l'Oise. M. Frédéric BUQUAND indique qu'il n'est pas d'accord sur l'emplacement des appareils. Il est donc proposé de les répartir différemment, la commission des travaux sera en charge de définir les emplacements.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre valide l'achat des appareils fitness.

Etangs : travaux de nettoyage

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'entretien des étangs communaux. Les travaux consistent d'une part au fraisage et ramassage des nénuphars avec leurs rhizomes, à la coupe d'une partie des roseaux et d'autre part de réduire la vase par un mélange bactérien. Un devis a été demandé à la société EDIVERT pour un montant de 4 118,50 €HT. L'entretien des étangs s'effectuerait au printemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'entretien des étangs et accepte le devis d'un montant 4 118,50€ HT de la société EDIVERT.

Installation de la vidéoprotection

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que sur le programme de la liste qu'il conduisait, il était proposé l'installation de la vidéoprotection afin de pouvoir identifier les véhicules circulant dans l'agglomération, surveiller les espaces publics et répondre à des problèmes d'incivilités endogènes ou exogènes. M. le Maire informe donc qu'il a missionné l'ADTO afin d'effectuer une étude de faisabilité. Le projet est réalisé et chiffré, il indique également qu'il a rencontré le référent de la gendarmerie en charge de la vidéoprotection afin de lui soumettre le projet, quelques modifications sont à y apporter. Le coût de la réalisation de la vidéoprotection est de l'ordre de 142 620,00€HT. Il sera possible d'obtenir des subventions du Conseil Départemental au taux de 42%, du FIPD (taux non connu à ce jour) et au titre de la DETR sur les caméras surveillant les bâtiments publics au taux de 40% (plafonné à 50 000€HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre valide le projet de vidéoprotection et autorise M. le Maire à effectuer les démarches pour obtenir les subventions.

Questions diverses

Courrier TRASSO : M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jérôme VOTTE, président de l'association TRASSO. Par ce courrier, l'association demande à ce que la commune signe une convention financière de partenariat pour les ALSH qui est de l'ordre de 12€/jour/enfant. M. le Maire rappelle que la commune a octroyé une subvention de 3000€ cette année, il rappelle également que la compétence ALSH pour notre commune est transférée à la CC2V, les parents qui mettent leurs enfants à TRASSO pour les ALSH en ont fait le choix, la CC2V pouvant les accueillir. Le conseil municipal demande que l'association fournisse une comptabilité analytique différenciant bien les deux activités de l'association à savoir le périscolaire et l'ALSH.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire